



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU PAPIER, SPÉCIALITÉ « RESTAURATEUR DE PAPIER OU DE PARCHEMINS »

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) L'épreuve d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) L'épreuve pratique d'admission.....	5
III. Les statistiques	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité :

« (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) L'épreuve d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; (...) »

Plus précisément pour cette spécialité, l'épreuve pratique d'admission consiste en la restauration d'un cahier de six feuillets papier et restauration d'un feuillet double de parchemin (durée : 7 heures).

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, directeur, musée national de Port-Royal des Champs.

Membres de ce jury :

- Madame Marie-Christine DANIEL, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », service de la conservation et de la gestion matérielle des collections, bibliothèque de la Sorbonne,

- Madame Karine LAURENT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « restaurateur d'estampes », direction de l'appui scientifique, département de la conservation, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine,

- Monsieur Éric LAFOREST, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », adjoint au responsable des ateliers de restauration, Archives nationales, site de Paris.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours externe : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 7 février au 14 mars 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 20 avril 2017
Dates des épreuves orales	Les 2, 3, 4, 9, 10 et 11 mai 2017
Réunion d'admissibilité	Le 11 mai 2017
Dates de l'épreuve pratique	Les 26 et 27 juin 2017
Réunion d'admission	Le 28 juin 2017

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Les candidats disposaient d'un dossier photographique développé présentant deux documents : l'un sur parchemin, l'autre sur papier. Il leur était demandé d'établir une note technique, décrivant et justifiant les interventions en conservation restauration, pour leur présentation au public dans le cadre d'une exposition, et pour leur conservation en réserve. L'exercice appelait une description des deux documents, un rapide constat d'état, un diagnostic de conservation et des propositions pour leur traitement et leur conditionnement.

La plupart des copies a adopté la forme de la note technique, qui était demandée. Quelques-unes, plus scolaires, sont restées plus proches de la dissertation. Mais le jury a tenu à

ne pas pénaliser les copies qui auraient, malgré cela, traité les différentes étapes de l'exercice (constat d'état, diagnostic, traitement).

Dans de trop nombreuses copies, la forme reste souvent trop négligée. Les trop nombreuses approximations de vocabulaire et les nombreuses fautes d'orthographe ont souvent desservi les candidats.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

L'épreuve orale d'histoire de l'art portait sur l'histoire de supports (papier ou parchemin), de certains types de documents (affiches, journaux...) ou de certaines techniques (impression, reproduction...). Plusieurs candidats ont semblé avoir été gênés par l'intitulé même de l'épreuve. Il s'agissait essentiellement d'évaluer la sensibilité des candidats aux documents et supports qu'ils pouvaient être susceptibles de traiter.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

L'épreuve orale de techniques du métier portait plus généralement sur les techniques de restauration des papiers et des parchemins. Les candidats ont semblé plus à l'aise dans cette épreuve, même si certains supports (parchemins, calques) n'ont pas toujours été traités avec la même rigueur. Certains candidats sont restés abstraits alors que cette épreuve doit permettre de tester leur capacité d'analyse et leurs connaissances pratiques en restauration papier et parchemin.

C) L'épreuve pratique d'admission

Les candidats avaient sept documents à restaurer, identiques pour chacun d'eux, permettant de leur faire traiter l'ensemble des cas de figures les plus fréquemment rencontrés dans les ateliers de restauration papier : diplôme du parchemin, plan aquarellé, calque, feuille de journal ; restauration de lacune, déchirures, remise à plat, doublage, gommage, dépoussiérage...

Chacune des interventions demandées constituaient des cas d'école. Le jury a examiné le soin porté aux différentes restaurations : pertinence des matériaux mis en œuvre, discrétion et cohérence des différentes interventions, conservation des défauts, techniques d'élagage et de mise à plat, propreté du travail. L'épreuve pratique visait également à privilégier l'organisation du travail et la gestion du temps. Aucun des candidats n'a traité la totalité de sept documents proposés.

Le concours n'avait pas été ouvert depuis plusieurs années. Les candidats ne disposaient donc pas d'annales ou de rapports de concours antérieurs et ont pu être gênés pour la préparation du concours ; le jury en a tenu compte.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	4	3	1	1	0
Femmes	34	34	24	5	5	1
Total	38	38	37	6	6	1

Seuil d'admissibilité : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 7,2 à 16,9 sur 20.

Seuil d'admission : 13,86 sur 20.

Amplitude des notes : de 9,5 à 12,5 sur 20.

Monsieur Philippe LUEZ
Président du jury